

L'ÉCOLE DES LANGUES DE LA FONCTION PUBLIQUE

C'est en 1964 que 42 fonctionnaires et cinq professeurs s'embarquèrent dans une nouvelle expérience: l'enseignement de la seconde langue à la Fonction publique du Canada.

Aujourd'hui, après sept ans, la Commission de la Fonction publique du Canada dispense des cours à quelque 9,000 étudiants par an, emploie environ 400 professeurs de langues et dirige des écoles dans tout le Canada.

Cette expansion phénoménale s'explique par la décision du Gouvernement fédéral de créer une Fonction publique bilingue. Le président de la Commission de la Fonction publique, M. J.J. Carson, définit l'objectif en ces termes: "Une Fonction publique capable d'offrir ses services dans les deux langues là où cela est nécessaire et offrant aux francophones et aux anglophones les mêmes chances de satisfaire leurs aspirations professionnelles."

C'est surtout dans la région de la capitale nationale que s'exercent les activités de la Commission en matière de formation linguistique mais l'on trouve également des écoles à Montréal, Québec et Winnipeg. Le principal centre linguistique de la Fonction publique, celui d'Ottawa, comprend neuf immeubles. Ce complexe, y compris une école à Hull, emploie environ 300 professeurs de langues et recevra quelque 5,500 étudiants à des cours du jour pendant l'année scolaire et jusqu'à 500 pendant l'été. Il est possible actuellement d'enseigner à 1,400 étudiants puisque l'on dispose d'environ 150 salles de classe et laboratoires de langues.

L'année dernière, par exemple, 5,881 anglophones ont pris part à des cours de français, 679 d'entre eux avaient atteint les niveaux avancés et 1,037 francophones suivaient des cours d'anglais, au niveau avancé pour 582 d'entre eux.

COURS MIEUX ADAPTÉS

Les premiers cours étaient tout à fait conformes à ceux du secteur privé mais l'on s'aperçut bientôt qu'ils ne permettraient pas de répondre aux besoins particuliers des fonctionnaires fédéraux. Pour résoudre ce problème et élaborer des cours et des méthodes d'enseignement plus adaptés, le Bureau des langues de la Commission réunit un groupe d'experts linguistes qui entreprirent de mettre sur pied un système d'enseignement des langues, considéré actuellement comme l'un des meilleurs au monde.

Ainsi naquit "Dialogue Canada", nouveau cours de français à l'intention des anglophones, fondé sur une méthode d'enseignement audio-visuelle et conçu en fonction des besoins du fonctionnaire canadien.

On peut noter également l'apparition d'un enseignement programmé, sur bandes magnétiques, qui permet aux étudiants d'avancer selon leurs propres

aptitudes, le temps dont ils disposent et leurs exigences.

Afin d'aider les étudiants à corriger leurs erreurs et à devenir plus sûrs d'eux, on commence à utiliser la magnétoscopie dans les classes. Des ordinateurs facilitent l'élaboration des programmes de cours, la compilation des résultats de tests, et l'analyse de l'efficacité des cours.

De plus, la Commission offre également un service d'extension, des cours spécialisés en vue de résoudre certains problèmes d'apprentissage particuliers, un programme de perfectionnement biculturel, et un programme visant à aider les employés à entretenir leurs connaissances linguistiques entre les diverses périodes de stage.

MÉMOIRE EN FAVEUR DES PIÈCES CANADIENNES

Un mémoire vient d'être soumis à la Commission consultative des Arts et au Conseil des Arts du Canada par le Comité des dramaturges de l'Association des artistes canadiens de la télévision et de la radio (ACTRA) et le Cercle des dramaturges.

Il préconise entre autres que le Conseil des Arts adopte une résolution en vue de limiter à 50 p. 00 la teneur étrangère du répertoire des théâtres canadiens subventionnés. Selon le mémoire, des mesures restrictives semblables ont été couronnées de succès dans d'autres média et d'autres pays.

En refutant "l'idée dépassée" que les Canadiens ne se dérangeront pas pour voir des pièces d'auteurs canadiens, le mémoire circonstancié compte les programmes de spectacles théâtraux et le pourcentage des spectateurs. Sur les 108 pièces présentées ces dernières années, 19 étaient canadiennes et 13 d'entre elles des "succès" (c'est-à-dire qu'elles se classaient 1re, 2e ou 3e suivant le chiffre des recettes ou le pourcentage des spectateurs, estimé à plus de 80 p. 100, ou les deux).

Le mémoire attaque "les conceptions erronées, les faux renseignements et l'ignorance crasse, tous éléments mythiques qui conduisent nos directeurs artistiques à se libérer non seulement de leurs obligations envers le théâtre canadien mais aussi envers la dramaturgie mondiale et la postérité". Il signale que les dramaturges canadiens n'ont reçu qu'environ \$14,000 des sept millions accordés l'an dernier au théâtre anglophone. Le mémoire ajoute: "Comme groupe, nous ne le cédon's à personne en admiration pour nos directeurs artistiques et leurs administrateurs; en fait, nous les apprécions tellement que nous aimerions passer le reste de nos vies à travailler avec eux."

Le mémoire des dramaturges est l'un des instruments de leur campagne constante visant à assurer une présence canadienne importante dans nos théâtres.